

CHARTRE ACHATS RESPONSABLES DU GROUPE SILVADEC

Depuis sa création en 2001, le groupe Silvadec s'est distingué par son engagement en faveur d'un modèle d'entreprise durable, caractérisé par la mise en place de chaînes d'approvisionnement locales qui reposent sur un système d'économie circulaire. Depuis 2014, nous fabriquons notre propre matière première principale à partir de co-produits de l'industrie du bois (Silvadec Fibres). Cet engagement s'est traduit par l'obtention de nombreux labels et certifications au fil des années : double certification ISO 14001-ISO 50001, label PEFC, label MORE et certification OFG pour les lames de terrasse.

« Il est nécessaire de repenser l'intégralité de notre chaîne de valeur si nous souhaitons construire un modèle d'entreprise résilient dans un monde qui fait face à des bouleversements inédits. Seule une logique de coopération nous permettra de mieux appréhender, mesurer et maîtriser nos impacts sur l'environnement ».

Bénédicte Jézéquel, présidente directrice générale

Depuis 2023, le groupe Silvadec inscrit cet engagement dans sa politique de Responsabilité Sociétale (RSE) et dans sa politique d'achats responsables : Forts de la conviction qu'économie, social et écologie sont indissociables, nous désirons fédérer l'ensemble de nos parties prenantes (dont nos fournisseurs et sous-traitants) dans une dynamique d'amélioration continue afin de créer ensemble des produits toujours plus innovants ayant une valeur sociale et environnementale toujours plus élevées et qui soient source d'une satisfaction client accrue. Nous n'évitons pas les obstacles : nous les transformons en opportunités.



Obtention du label Bretagne 26000 et de la médaille d'argent Ecovadis en 2023

La présente chartre formalise ces principes avec pour ambition qu'elle soit mise en œuvre conjointement par ses collaborateurs, ses fournisseurs et ses sous-traitants, instituant ainsi une relation client-fournisseur responsable et engagée. Silvadec encourage notamment ses parties prenantes à s'engager dans

- Une démarche RSE validée par l'obtention de labels, certifications et référentiels.
- La mise en place des systèmes de management adaptés tels que l'ISO 14001, ISO 50001 et ISO 9001

ENGAGEMENTS ATTENDUS DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Par son adhésion à la présente « Charte des Achats Responsables », le fournisseur veille au respect des principes suivants et s'assure qu'il en est de même pour ses sous-traitants.

Dans le domaine social et sociétal

- Respecter et promouvoir auprès de ses sous-traitants les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)¹ portant sur le travail forcé, le travail des enfants, la liberté syndicale, la discrimination et l'égalité de rémunération
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires au respect des principes énoncés dans les conventions de l'OIT dans sa chaîne d'approvisionnement, y compris dans les pays non-signataires de ces conventions où le prestataire ou ses sous-traitants seraient amenés à travailler
- S'engager à mettre en place une stratégie de soutien à l'emploi local, inclusif, garant du respect de l'égalité des chances et de lutte contre les discriminations
 - o S'interdire toute forme de discrimination ou de harcèlement
 - o Mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour promouvoir l'égalité de traitement professionnel (mixité et égalité femmes-hommes)
 - o S'inscrire dans une logique de partenariat avec des entreprises de l'ESS (économie sociale et solidaire) tels que les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail)
- Développer un management et des conditions de travail respectueux de la dignité de l'Homme (notamment prohiber toute forme de harcèlement)
- Interdire toute forme de travail qui pourrait porter atteinte à la santé ou la sécurité
- Respecter la législation en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical
- Respecter la confidentialité et la protection des données (accès, effacement, portabilité)
 - o Ne pas utiliser, ni révéler, les informations à caractère sensible et/ou confidentiel transmises par Silvadec, même après rupture des relations commerciales
 - o Respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel
 - o Sensibiliser ses collaborateurs aux bonnes pratiques de sécurité informatique et de protection des données personnelles

Dans le domaine environnemental et biodiversité

- Adhérer aux principes de protection de l'environnement :
 - o Principes de précaution, réduction de la pollution (eau, air, bruit, sols), des émissions de gaz à effet de serre
 - o Engagement dans l'efficacité énergétique, celles-ci étant un des critères d'évaluation pour le département Achats
 - o Limitations des consommations de ressources et de l'énergie en prenant toute initiative utile notamment en matière d'économie circulaire
 - o Protection de la biodiversité
- Mettre en place des mesures contribuant à la protection de l'environnement (système de gestion environnementale) et s'efforcer de minimiser les impacts environnementaux négatifs générés par ses produits et services sur l'ensemble du cycle de vie (conception, production, transports, fin de vie, etc.), en cohérence avec l'accord de Paris sur le Climat

Dans le domaine éthique

- Prévenir les conflits d'intérêts : le prestataire doit notamment révéler tout intérêt personnel, financier ou autres liens avec un collaborateur du groupe Silvadec qui pourrait interférer dans les relations qu'il aurait avec le groupe Silvadec
- Refuser toute pratique commerciale illégale ou déloyale
- Mettre à disposition de son personnel, en lien avec la relation entretenue avec Silvadec et le devoir de vigilance, le dispositif d'alerte déployé par le groupe Silvadec (<https://fr.silvadec.com/silvadec/nos-engagements/ethique-et-anticorruption>) permettant de signaler tout manquement grave aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, ainsi qu'à l'environnement
- Être en conformité avec ses obligations fiscales et sociales, et procéder à toutes les déclarations nécessaires à cet effet

Dans le domaine de la lutte anti-corruption

- Respecter l'ensemble des lois, règlements et normes internationales afférents à la prévention de la corruption
- S'interdire d'offrir ou de solliciter, directement ou indirectement, des avantages, des invitations ou des cadeaux, argent ou autres dans le but d'en obtenir un avantage indu (marché, contrat, etc.)
- L'acceptation d'un cadeau ou d'une invitation par un collaborateur du groupe Silvadec est expressément encadrée par notre politique « Charte éthique » figurant à la rubrique du site internet <https://fr.silvadec.com/silvadec/nos-engagements/ethique-et-anticorruption>

Dans le domaine de la qualité

- Livrer des produits conformes au plan, spécifications, cahiers des charges du groupe Silvadec et aux éventuels échantillons initiaux préalablement validés
- Fournir le certificat d'analyse ou d'origine matières du lot livré comme indiqué dans le cahier des charges
- Livrer des marchandises répondant en tout point aux exigences des lois, règlements et normes en vigueur notamment en ce qui concerne l'hygiène, la sécurité et la protection de l'environnement, (ROHS, REACH...)

ENGAGEMENTS DE SILVADEC VIS-A-VIS DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

- Développer des relations commerciales durables et équilibrées, propices à la lutte et au traitement effectif des risques et enjeux en matière de droits humains et libertés fondamentales, protection de l'environnement et biodiversité (dont la biodiversité forestière), santé et sécurité au travail, corruption, droit de la concurrence et éthique des affaires
- Maintenir à ce titre un dialogue constructif avec les fournisseurs et sous-traitants sur leur capacité à respecter leurs engagements, et contribuer dans un esprit de coopération, à l'élaboration et suivi de plans d'actions
- Conduire des relations commerciales conformes aux principes d'honnêteté et d'équité et aux règlements applicables en matière de concurrence et d'interdiction de la corruption dans les transactions commerciales
- Sélectionner les fournisseurs et sous-traitants selon un processus d'achats transparent, équitable et impartial
- Promouvoir, pour les appels d'offres qui le permettent, des clauses sociales et environnementales et favoriser dans la mesure du possible les candidats mieux-disants en termes de performance RSE
- Identifier et éviter les situations de dépendance économique, et veiller le cas échéant à accompagner les fournisseurs et sous-traitants dans leur diversification
- Sensibiliser et former les acheteurs aux achats responsables
- Fournir aux fournisseurs et sous-traitants tous les éléments nécessaires pour assurer la conformité et qualité des produits/services fournis (cahier des charges exhaustifs, envoi de rapport de non-conformité à leur détection, étude des propositions d'amélioration...)

AUDITS ET ÉVALUATIONS

Le fournisseur peut être audité par le service Qualité et/ou Achats de Silvadec afin de démontrer la bonne mise en œuvre de la présente charte dans le cadre de l'évaluation continue de nos fournisseurs. En retour, Silvadec s'engage à communiquer les résultats aux fournisseurs dans une logique d'amélioration continue.

SIGNATURE

Je, soussigné(e)

Nom de l'entreprise :

Nom du représentant :

Titre du représentant :

Date : / /

Confirme par la présente :

- Avoir reçu et pris pleinement connaissance de la Charte des Achats Responsables de Silvadec
- S'engager à respecter ces principes et que leur non-respect pourrait entraîner une altération voire une rupture de la relation commerciale en cas de manquement grave
- S'engager à informer l'écosystème de partenaires directs sur la nature de cette charte et les encourager à suivre ces principes

Signature :

Logo/cachet de l'entreprise :

DONNER DU SENS À VOS AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS